

# WALLONIA

Archives Wallonnes

Historiques, Ethnographiques, Littéraires et Artistiques

RECUEIL FONDÉ PAR

O. COLSON, Jos. DEFREGHEUX & G. WILLAME

ET DIRIGÉ PAR

Oscar COLSON

XI

---

1903

---

LIÈGE

Bureaux : RUE HULLOS, 8

MATH. THONE, IMPRIMEUR





## Lambert le Bègue

Prêtre liégeois du XII<sup>e</sup> siècle

### et l'origine des Béguinages

Une série de travaux récents ont jeté une vive lumière sur la vie du célèbre réformateur liégeois Lambert-le-Bègue, dont le rôle historique était resté si longtemps livré à la controverse scientifique. La publication de documents nouvellement découverts, et un nouvel examen des sources, ont permis de rectifier plusieurs erreurs et de fixer l'opinion sur des points obscurs. Le travail que nous publions, traduit pour la première fois, est l'étude la plus récente sur l'ensemble de la question, en même temps que le résumé substantiel et précis, appuyé par une bibliographie complète, des renseignements définitivement acquis.

Au cours de cet article, M. le professeur D<sup>r</sup> HAUPT rappelle l'étude critique qu'il a publiée, dans la même collection allemande, de l'origine et de l'histoire des Béguinages. Cette origine se rattachant à Lambert-le-Bègue, nous avons émis le vœu de pouvoir publier aussi cet autre travail de l'éminent historien allemand. Un de nos collaborateurs a bien voulu se charger d'en faire la version. Nous la publierons dans le prochain numéro.

L'auteur de ces travaux, M. le professeur D<sup>r</sup> HAUPT, bibliothécaire en chef de l'Université de Giessen, est un des historiens les plus en vue de l'Allemagne. Il a consacré son activité à l'étude du moyen-âge et spécialement aux recherches sur les hérésies et la Réforme. Il a collaboré à un grand nombre de revues : Historische Zeitschrift, Zeitschrift für Kirchengeschichte, Historisches Taschenbuch, Westd. Z. für Gesch. und Kunst, Z. für d. Gesch. des Oberrheins, etc. Il a publié de nombreux ouvrages relatifs à l'histoire des sectes religieuses, une édition de la Bible des Vaudois, d'Etudes relatives à l'histoire de la Réforme, etc. Il collabore activement à l'Encyclopädie f. prot. Theol. und Kirche, dont le directeur est M. le professeur D<sup>r</sup> HAUCK, de Leipzig, historien éminent, à la parfaite obligeance de qui Wallonia doit la communication des présents travaux de M. HAUPT.

Nous exprimons à M. le professeur D<sup>r</sup> H. HAUPT notre reconnaissance pour l'autorisation gracieuse donnée à nos collaborateurs de traduire sa biographie de Lambert-le-Bègue et son étude sur les origines et l'histoire des Béguinages. Le haut intérêt pour l'histoire, de Liège, de ces travaux (publiés pour la première fois en français), n'échappera pas aux lecteurs de Wallonia.

LA DIRECTION.



## I.

## Bibliographie de Lambert le Bègue

## BIBLIOGRAPHIE.

PETR. COËNS, *Disquisitio historica de origine beghinarum*, Leodii 1629; BARTH. FISEN, *Historia ecclesiae Leodiensis*, Leod. 1642, p. 395 et suiv.; FOULLON, *Historia Leodiensis*, Pars I, Leod. 1735, p. 281 et suiv.; J. CHAPEVILLE, *Qui gesta pontificum Leodiensium scripserunt auctores praecipui*, T. II, Leodii 1613, p. 126 et suiv.; Jean de Preis dit d'Outremeuse, *Myreur des historis*, publ. par St. Bormans, T. IV, Bruxelles 1877, p. 455, 461-66, 475, 480, 700-709; BRIAL, *Lambert le Bègue*, Histoire littéraire de la France, T. XIV, Paris 1817, p. 402-410; J.-B. GOETHALS, *Lectures relatives à l'histoire des sciences... en Belgique*, T. IV, Bruxelles, 1838, p. 8-19; E. HALLMANN, *Die Geschichte des Ursprungs der belgischen Beghinen*, Berlin 1843; W. MOLL, *Kerkgeschiedenis van Nederland voor de Hervorming*, T. II, part. 2, Utrecht 1867, p. 148 et suiv.; (DARIS.) *Lambert le Bègue*, dans le *Mémorial, revue des intérêts religieux*, nouv. sér., T. I, Liège 1873, p. 659-674; JOS. DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège depuis leur origine jusqu'au treizième siècle*, Liège 1890, p. 600-602, 680; DU MÊME, *Histoire... pendant le treizième et le quatorzième siècle*, Liège 1891, p. 68 et suiv., 203 et suiv.; DU MÊME, *Notices sur les églises du diocèse de Liège*, T. V (1874), p. 187 et suiv., T. XVI (1891), p. 25 et suiv.; comparer aussi la *Chronique de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, année 1897, p. 27 et suiv.; H. DE VAUX, *Lambert le Bègue dans la Biographie nationale publ. par l'Acad. r. de Belgique*, T. XI, Bruxelles 1890-91, p. 158-162; *Analecta Bollandiana*, T. XIII, Brux. 1894, p. 206 et suiv. (*Vitae b. Odiliae libri duo priores*); AUG. GUNTERMANN, *Rudolf von Zähringen, Bischof von Lüttich*, Bühl 1893, dissertation de l'université de Fribourg; P. FREDERICQ, *Les documents de Glasgow concernant Lambert le Bègue*, dans les *Bulletins de l'Acad. roy. de Belgique*, 3<sup>me</sup> série, T. XXIX (1895) p. 148 et suiv.; DU MÊME, *Note complémentaire sur les documents de Glasgow concern. Lambert le Bègue*, *ibid.*, p. 990 et suiv.; DU MÊME, *Corpus documentorum inquisitionis haereticae pravitatis Neerlandicae*, T. II, Gand et La Haye 1896, p. 6-36 (c'est dans ce volume que se trouve l'exposé des anciennes sources); P. MEYER, *Le Psautier de Lambert le Bègue*, dans *Romania*, année 29 (1900), p. 528-545; pour les œuvres relatives à l'origine des Béguinages, voir l'article relatif aux Béguines dans le t. II, p. 516 et 524. (1)

De documents très importants récemment publiés par Paul Frédéricq, et parmi lesquels se trouvent les mémoires justificatifs de Lambert et de ses partisans, on peut tirer de façon certaine les détails suivants sur la vie de ce dernier.

Lambert le Bègue (li Bèghes, li Beges), né dans le premier quart du XII<sup>e</sup> siècle, était issu d'une famille de pauvres artisans wallons.

Son surnom lui fut-il donné à cause d'une infirmité physique? c'est un point qui n'est pas encore élucidé.

(1) Il s'agit du t. II de *Real-encyclopädie für protestantische Theologie und Kirche*, et de l'article dont nous publierons la traduction dans le prochain numéro.

Après avoir choisi l'état de prêtre séculier, Lambert fut mis temporairement à la tête d'une église relevant du chapitre de St-Paul; il entra ensuite au service de l'église St-Christophe qui se trouvait dans un faubourg de Liège et à laquelle était déjà, en ce temps, joint l'hôpital du même nom, qu'on appelait aussi l'« hôpital des coquins. »

A l'occasion du synode diocésal tenu en 1166 par l'évêque Alexandre II (1165-67) Lambert préconisa avec violence une réforme de la moralité du clergé et exigea — vainement, il est vrai — une intervention du synode contre le luxe des vêtements des prêtres et contre l'admission des fils de prêtres aux ordres.

Les abus extraordinaires qui se produisirent dans le clergé sous l'épiscopat de Rodolphe de Zaeringen (1167-91) firent de Lambert un âpre adversaire du pouvoir ecclésiastique. Les nominations simoniaques aux emplois ecclésiastiques, l'exploitation des laïques desquels on exigeait des droits pécuniaires pour l'administration des sacrements, l'opposition du clergé liégeois à l'obligation du célibat, telles sont les choses que Lambert stigmatisa vigoureusement du haut de la chaire.

Les sources connues jusqu'ici nous font surtout connaître Lambert comme réformateur du clergé, mais sa mission principale fut de prêcher pénitence au populaire dans sa patrie.

C'est par ses sermons qu'il exerça sur cette classe une si puissante influence. Il produisit notamment chez les femmes liégeoises un mouvement religieux extraordinairement intense et qui perdura très longtemps, mouvement qui s'exacerba jusqu'au délire extatique, et dont Jacque de Vitry (1) nous a laissé des descriptions.

Les poèmes religieux de Lambert, rédigés en dialecte wallon, une vie de la Sainte Vierge, une adaptation des Actes des Apôtres, ainsi qu'une traduction des lettres de St Paul, étaient dédiés au groupe de ses partisans qui lui étaient étroitement attachés et notamment aux femmes et aux jeunes filles qu'il avait incitées à fuir le siècle.

Malheureusement ces écrits, pas plus que le psautier wallon dont faisaient usage les partisans de Lambert, ne nous sont parvenus; mais, récemment, P. MEYER croit avoir retrouvé le psautier latin de Lambert. Ce psautier, qui nous a été conservé en plusieurs transcriptions, contient, outre un certain nombre de poèmes religieux rédigés en wallon et qu'on peut attribuer à Lambert, une « Tabula » de Lambert mentionnée par des écrivains du

(1) *Vita b. Mariae Oigniacensis, prologus: Acta sanctorum*, Juni tom. IV, p. 636 et suiv. comp. FREDERQ, *Hist. du Mysticisme*, I, p. 53 et suiv.

XIII<sup>m</sup> et du XIV<sup>m</sup> siècles. Cette table dressée avec sagacité vers l'année 1140, est destinée à découvrir quand tombe la fête de Pâques.

Par son ardeur fougueuse à gagner le plus de monde possible aux idées du sermon sur la Montagne et à l'imitation de la vie pauvre de Jésus, Lambert fait quelquefois penser à son contemporain, plus jeune que lui, Valdo de Lyon, et aussi à François d'Assise.

Intimement convaincu de sa mission divine et vivant au milieu d'un clergé dont il combattait journallement l'immoralité, il s'engagea très souvent dans des voies qui s'écartent fortement de la doctrine et des traditions de l'Église.

Tel fut le cas, quand, par exemple, aux sacrements, aux institutions du culte et aux moyens de la grâce il opposait et déclarait comme infiniment supérieurs les sentiments de piété et l'amour effectif du prochain ; quand il enseignait qu'on doit l'obéissance aux prêtres « saints » et non aux prêtres prévaricateurs ; quand il flétrissait de simonie les droits pécuniaires prélevés pour l'administration des sacrements, pour les bénédictions, etc. ; quand il s'opposait aux pèlerinages de Palestine alors que la charité aurait eu l'occasion de s'exercer au pays ; ou bien, enfin, quand, voulant empêcher la violation du dimanche par des plaisirs profanes, il allait chercher les dévergondés qui se livraient au plaisir de la danse les jours de fêtes, et les faisait travailler à la construction de son église, de laquelle devait s'élever le béguinage liégeois.

Il est facile de comprendre que le clergé liégeois, que les idées de réforme ecclésiastique du XII<sup>e</sup> siècle avaient laissé manifestement indifférent, chercha à se débarrasser de cet importun et dangereux moralisateur.

On choisit l'inculpation d'avoir divulgué des doctrines hérétiques et, en 1175, on invita Lambert à comparaître devant une assemblée du clergé de Liège. Ce fut en vain qu'il se déclara prêt à prouver son innocence par l'épreuve du feu. Il en appela finalement à l'antipape Calixte III, qui avait été autrefois, à Liège, reconnu pape légitime. Accusé d'hérésie, Lambert fut arrêté, et incarcéré dans le château de Revogne.

Un certain nombre de prêtres liégeois qui lui étaient dévoués, furent impliqués dans son procès. Certains d'entre eux se portèrent fermement garants de l'innocence de Lambert ; ils furent, de ce fait, destitués de leurs fonctions et bannis du diocèse. Les autres furent amenés par les adversaires de Lambert à le répudier comme hérétique ; ils revinrent plus tard sur leur déclaration, et, comme le premier groupe, ils adressèrent un mémoire de protestation au pape.

Lambert, qui était parvenu après une détention de dix semaines, à sortir de prison, partit pour l'Italie. Nous possédons trois mémoires justificatifs circonstanciés qu'il présenta à Calixte III à Viterbe. J. DARIS (1) a publié *in extenso* l'écrit polémique assez étendu, l'*Antigraphum Petri*, àpre satire dirigée contre le porte-parole du clergé liégeois. A. FAYEN (2) en a récemment donné une édition critique définitive.

Le pape, qui avait accordé sa protection à Lambert pendant sa captivité, leva, selon toute apparence, le jugement porté contre lui et le renvoya grâcié dans ses foyers.

Lambert mourut à Liège, en 1177, peu de temps après son retour d'Italie. Quelques années après sa mort, le cardinal légat Henri, évêque d'Albane, fit sévèrement justice des simoniaques liégeois.

La preuve de l'immense considération dont Lambert jouit à Liège se révèle dans le fait qu'on vit dans le grand incendie qui détruisit en 1185 l'église St-Lambert une punition des mauvais traitements infligés à Lambert, lequel avait, à ce qu'on disait, prédit la ruine de la cathédrale.

Les membres du béguinage fondé par Lambert payèrent un tel tribut de vénération à la mémoire de ce dernier, que celui qui avait été condamné comme hérétique fut compté au XVII<sup>m</sup> siècle parmi les saints (3).

Quant à la question si discutée de savoir quelle part prit Lambert à la fondation de l'ordre des Béguines elle est traitée dans le t. II, p. 516 de la *Real-Encyclopädie* [article que publiera prochainement *Wallonia*.

Contrairement à notre interprétation, H. PIRENNE a remarqué naguère dans son *Histoire de Belgique* (t. I, Gotha, 1899) que l'étymologie qui fait dériver le mot « béguine » du nom de Lambert le Bègue ne peut être acceptée ; il suppose que le nom de « Le Bègue » n'était qu'un surnom qui fut donné à Lambert parce qu'il bégayait ; ses zélatrices se seraient donc appelées Lambertines et non Béguines. Mais il est tout aussi possible que le nom de « Le Bègue » était un nom de famille. De plus M. PIRENNE ne fait pas attention que le nom de béguine était originellement un sobriquet qu'on appliqua

(1) *Notices histor. sur les églises du diocèse de Liège*, t. XVI, 1897, p. 25-74.

(2) *L'Antigraphum Petri et les lettres concernant Lambert le Bègue* : dans le *Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, t. 68, Bruxelles, 1899, p. 225-356.

(3) *Acta sanctorum*, Juni Tom. V, p. 3).

aux femmes liégeoises, partisans fanatiques de Lambert (1). C'est de façon semblable que se formèrent les noms de la secte des Vau-  
dois, de celle des Spéronistes (de Hugo de Sperone), de celle des  
Roncariens (de Jean de Ronco). Outre les preuves importantes  
tirées par COENS des traditions du béguinage liégeois, nous avons  
les témoignages d'ALBÉRIC DE TROIS-FONTAINES et de GILLES  
D'ORVAL, témoignages qui remontent à la première moitié du  
XIII<sup>e</sup> siècle, ainsi que les indications tirées du psautier de Lambert.

Certes, la vie de Lambert et l'histoire de la fondation du béguin-  
nage liégeois ont subi, dans les relations des historiens postérieurs,  
par exemple chez JEAN D'OUTREMEUSE, de nombreuses déformations  
et des enjolivements légendaires. Mais néanmoins il nous semble  
tout à fait sûr que Lambert est le fondateur de l'ordre des béguines.

HERMAN HAUPT

Traduction de  
Alfred DUCHESNE.

(Real-Encyclopädie für protestantische Theologie  
und Kirche. 3<sup>me</sup> édit. Leipzig. Livr. 103 et  
104, p. 225-227.)

(1) Voir J. DE VITRY, *Vita b. Mariae Oigniacensis*, p. 637 : «... nova nomina  
contra eas fingeant sicut Judaei Christum Samaritanum et Christianos Galilaeos  
appellabant... ipsae autem mirabili patientia opprobria sustinuerunt et persecu-  
tiones.»



## La Bertrijote

(LE TESTAMENT DE L'ÂNE)

En re - ve - nant des Trois Ber - trix C'é - tait la foire aux  
â - nes Elle a tom - bé dans un fos - sé Hé, hé, hé !  
Hon, hon, hon ! Ah ! presque à de - mi mor - te Hi hon ! hi  
hon !!

I.

En revenant des trois Bertrix  
(C'était la foire aux ânes),  
Elle (1) a tombé dans un fossé  
Hé hé hé ! Hon hon hon !  
Ah ! presque à demi morte  
Hi hon ! hi hon !!

II.

Elle a tombé dans un fossé  
Ah ! presque à demi morte.  
Son p'tit ânon qui la suivait  
Hai hai hai ! Hon hon hon !  
— Ma mèr' n'êtes-vous point morte?—  
Hi hon ! Hi hon !!

III.

Son p'tit ânon qui la suivait :  
— Ma mèr' n'êtes-vous point morte ?  
— Oh ! nani-dà mon petit fils  
Hi hi hi ! hon hon hon !  
Car je respire encore !  
Hi hon ! hi hon !!

IV.

Oh ! nani-dà mon petit fils  
Car je respire encore !  
Apportez-moi du papier blanc,  
Han han han ! Hon hon hon !  
De l'encre pour écrire  
Hi hon ! Hi hon !!

(1) Nos lecteurs n'en sont plus à apprendre que l'âne (âne ou ânessa) est  
toujours du féminin en wallon.

## V.

Apportez-moi du papier blanc,  
De l'encre pour écrire ;  
C'est pour faire mon testament  
Han han han ! Hon hon hon !  
Auparavant d' mourir,  
Hi hon ! Hi hon !!

## VI.

C'est pour faire mon testament  
Auparavant d' mourir.  
A tous ces gaillards de Bertrix  
Hi hi hi ! Hon hon hon !  
Le soufflet du derrière,  
Hi hon ! Hi hon !!

## IX.

Ils ont passé *pau p'tit vivi*  
Aussi par la *Bawette*,  
Ils ont passé si près du feu.  
Heu heu heu ! Hon hon hon !  
Qu'is s' sont brûlé la queue,  
Hi hon ! Hi hon !

Cette chanson figure dans l'ouvrage dirigé par M. TANDEL, *les Communes luxembourgeoises*, tome VI. Elle est chantée en chœur dans toutes les fêtes. Les Trois Bertrix dont elle fait mention au début, c'est-à-dire Burhemont, Renaumont et Bohimont forment aujourd'hui le village de Bertrix. Le Petit-Vivier et la Bawette dont il s'agit au couplet 8°, sont sans aucun doute, des lieux-dits de la région.

Il est bon de savoir que les *Bertrijots* jouissent d'une réputation peu flatteuse, et d'ailleurs parfaitement imméritée. On les a surnommés peu charitablement les *Baudets* ! Le blason populaire a de ces méchancetés. Quant au reste, la chanson est bien connue ailleurs, à Liège même, et dans diverses provinces de France, sous le nom de « Le Testament de l'âne. »

Un de nos collaborateurs s'est rendu à Bertrix où on lui a chanté la *Bertrijote* sur l'air qu'on vient de lire, et dont la dernière partie est curieuse. Bien entendu, les cris *hi hon* de la finale sont parlés ou criés plutôt que chantés.

O. C.

## VII.

A tous ces gaillards de Bertrix  
Le soufflet du derrière ;  
A tous ces marchands de chevaux  
Ho ho ho ! Hon hon hon !  
La selle et la croupière  
Hi hon ! Hi hon !!

## VIII.

A tous ces marchands de chevaux  
La selle et la croupière.  
Ils ont passé *pau p'tit vivi*  
Hi hi hi ! Hon hon hon !  
Aussi par la *Bawette*  
Hi hon ! Hi hon !!



## Calendrier Folklorique <sup>(1)</sup>

### Le lundi parjuré ou lundi perdu

(en 1903 : le 13 janvier)

Le lundi perdu ou parjuré est le lundi qui suit le Jour des Rois ou Epiphanie, 6 janvier. C'est une fête très suivie dans l'Ouest du Hainaut et dans le pays flamand. On l'appelle lundi *perdu*, parce que c'est un jour chômé, un jour où l'ouvrier ne travaille pas. On l'appelle lundi parjuré à cause du parjure légendaire des Mages.

Les Trois Rois, guidés par l'étoile miraculeuse, étant arrivés au pays d'Hérode, se rendirent en son palais pour lui demander le droit de passage. Hérode accéda à leur désir, mais ayant appris qu'ils allaient adorer le Roi des Juifs, demanda qu'ils voulussent bien revenir par le même chemin afin de le renseigner, pour qu'il pût aller lui-même rendre hommage à l'Enfant. Les Mages promirent. Ils se proposaient d'accomplir cette promesse, lorsqu'en chemin, un ange leur apparut, et les prévint qu'Hérode ayant conçu la plus vive jalousie contre ce Roi des Juifs en qui il prévoyait un futur compétiteur, il se proposait, aussitôt renseigné, de faire mourir Jésus. Dès lors, les Mages se gardèrent bien de revenir vers Hérode, et ils prirent un chemin détourné. Ils manquèrent donc à leur promesse, ils commirent un « parjure ». D'où le nom de la fête.

Cette légende est racontée en détails dans une chanson de quête du Jour des Rois, publiée ci-dessus t. VI p. 118. Elle est très connue dans le Pays de Liège, où cependant la fête du Lundi parjuré n'est ni chômée, ni même connue. A Liège même, elle donne un des épisodes saillants des pièces qu'on représente au théâtre des marionnettes, à l'époque de la Noël, sous ce titre *li Nathance* « la Naissance ».

Le *Calendrier belge* de REINSBERG-DURINGSFELD donne une autre origine à la dénomination de Lundi perdu, d'après KILIAN, *Etymologicum teutonicæ lingue*, v° *verloren*, mais elle n'est guère

(1) Sous cette rubrique nous publierons les notes relatives aux fêtes, cérémonies, croyances et superstitions que la tradition populaire a rattachées aux dates du calendrier. Nous n'avons pas la prétention d'épuiser en une fois chaque sujet, ni surtout d'aborder tous les sujets que rappelle une date déterminée. Nous accueillerons avec plaisir, pour les utiliser dans la suite, les notes supplémentaires ou complémentaires que voudront bien nous adresser nos lecteurs.

évidente... COREMANS croit que la qualification de *verloren* « perdu » tient à l'évangile du dimanche précédent où « Jésus enseigne dans le temple » et cette opinion qui est en même temps celle du peuple [flamand] est appuyée par ce fait qu'une ancienne dénomination du même jour *egyptischen maendag* aurait une origine pareille : on tenait ce jour un *ommeegang* représentant la Fuite en Egypte et cet usage se maintint, dit-on, assez tard, dans quelques villages de la Flandre et du Hainaut, surtout sur la limite qui sépare ces deux provinces (REINSBERG, I, 37). Il est possible que la vraie origine de la fête soit anté-chrétienne, et qu'elle ait seulement été rattachée aux faits dont il s'agit, par quelque coïncidence signalée à la piété populaire. Ce qui tendrait à le prouver, ce sont les autres noms donnés à ce même jour dans d'autres contrées flamandes, noms sans rapport avec ces traditions.

Dans certaines localités du Hainaut, le Roi du festin de l'Épiphanie est tenu de réinviter tous les convives chez lui le Lundi perdu pour un nouveau festin où l'on tire aussi les Rois (1). Mais généralement, c'est le dimanche qui suit l'Épiphanie, et non le lundi, qu'a lieu cette réunion, que l'on appelle repas du *Roi brouzé*.

A Lessines, le jour du Lundi perdu, les marchands de chicorée, nombreux dans la ville, font leur fête. Ils accompagnent leurs ouvriers et ouvrières dans les cabarets après le repas qu'ils leur ont offert, et le soir, gare aux personnes qu'ils rencontrent dans leurs tournées : s'ils s'aventurent, ils ont la figure noircie à l'aide de divers ingrédients, ils sont *brouzés*. Ce mot signifie *noirci*, et l'usage fut établi, dit-on, en mémoire de celui des Trois Rois qui était nègre (2). Nous savons déjà (voir ci-dessus, t. V, p. 19) que ce nègre a vivement frappé l'imagination populaire et que le dimanche qui suit l'Épiphanie est connu en différentes régions sous le nom du Roi noir ou du Roi *brouzé*.

La caractéristique générale du Lundi perdu en Hainaut comme dans les Flandres française et belge, est le chômage général des ouvriers... et les beuveries. A Tourcoing et à Roubaix, on dit que celui qui ce jour là « ne boit pas » — lisez : qui ne s'enivre pas — est damné ! Dès l'après-dîner, les ouvriers se promènent dans les rues, endimanchés et fumant leur longue pipe de terre, la pipe de Mons, la boraine, dont le tuyau est, pour la circonstance, orné de papiers de couleurs tressés autour. C'est le jour béni des ivrognes.

O. COLSON.

(1) Sur le tirage des Rois en Hainaut-Ouest, voyez t. V, p. 21.

(2) Communication de M. Lesneuoq-Jouret.

## Documents et Notices

**Le Perron, symbole juridique.** — Dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXII (1902) p. 88 et ss. notre collaborateur M. Albin Body, publie l'acte du Prince de Liège, en date du 6 mars 1591, accordant à la ville de Spa le privilège d'un marché. Cet acte rappelle qu'« en temps de saison se transportent au dit lieu de Spa plusieurs et grand nombres de seigneurs et autres personnes pour y user des eaux et fontaines ». Que l'utilité d'un marché est par ce fait démontrée ; que néanmoins ce marché ne s'organise point pour la raison « qu'il n'y auroit audict villaige aucune franchise ou liberté de ce faire ». Qu'en conséquence les habitants supplient « leur concéder et octroyer franchise avec liberté de pouvoir ung chacun samedi de chacune sepmaine faire jour de francque Marchié pour tant mieux donner ordre ad ce qui doit est. *Doncque, pour ad ce furnier seyat util faire ériger sur la place certain Peron et mesme édifier sur ladicte en ung lieu ad ce propice une maison appelée communément une halle. Etc.* » Ensuite de quoi, le Prince, « affin qu'il soit mis bon ordre et police aux vivres et victuales qui s'exposent à vendre audict lieu de Spa, pour la commodité et utilité d'ung chacun, avons accordé... ausdis supplians... auctorité, privilege, franchise et liberté de pouvoir constituer et faire « ledit marché » et, comme il est requis et nécessaire *pour mieuz mettre en effect ce que dict est d'ériger un Peron sur la place dudict lieu et illecq édifier une halle. Pour secourer et donner ayde aux despens dudict Peron et Halle, avons donné pouvoir... aus dits surcéans de pouvoir... vendre et aliéner chencque bonniers d'aisements... etc.* »

Il résulte de cet acte que le Perron à élever à l'imitation de celui de Liège était le premier objet nécessaire en pareille occurrence, et qu'il marquait évidemment la franchise du marché.

Ce fait appuie une conjecture émise au sujet de l'origine du Perron liégeois par M. Albert THONNAR (1). Cet auteur constate qu'au Congo, la franchise des marchands sur les marchés est marquée par un fusil [ou une lance] planté au centre du lieu. Il ajoute en note : « On sait que sur les marchés » du haut moyen-âge, chez nous, régnait également une paix semblable et » l'on accordait sauf-conduit à qui s'y rendait. Dans une charte de Guillaume » d'Avesnes en 1308, accordant ce sauf-conduit pour la foire de Mons, on » voit qu'il était dressé, comme symbole de la franchise accordée aux mar- » chands, au milieu du grand marché, une perche surmontée d'un aigle

(1) *Essai sur le système économique des Primitifs d'après les populations de l'Etat indépendant du Congo*, par Albert THONNAR. In-8°. Brux. Weissenbruch, 1901. Pages 103 et 104.

» doré. Le maître charpentier de la ville était chargé de planter « la perche » à l'aigle » et de l'entretenir. Le Perron liégeois, placé au centre du marché, » peut avoir la même origine que les *Rolands Säule* allemandes, qui étaient » des signes de la franchise accordée sur les marchés ».

La franchise des marchands était la conséquence naturelle de la franchise des marchés. Et les symboles, en définitive sont bien les mêmes par leur situation, leur forme élancée qui les faisait voir de loin, et leur signification essentielle et topique.

Nous profitons de l'occasion pour reproduire ici la partie essentielle d'une polémique survenue il y a plusieurs mois, à propos de la croix du Perron liégeois, entre nos grands confrères la *Gazette de Liège* et *l'Express*. Cette polémique ayant un caractère politique, on conçoit que nous ne donnons les textes qu'à titre documentaire, et en raison des opinions historiques qui y sont exprimées.

A propos d'un livre de lecture enfantine qui venait de paraître à Liège, et dont le frontispice reproduisait le Perron sans la croix, la *Gazette de Liège*, n° du 17 novembre, protestait énergiquement contre cette décapitation du vieux symbole liégeois, et elle ajoutait :

« L'histoire, pourtant, les monuments de la peinture, de la sculpture » et de la gravure, nos plus anciennes monnaies locales l'attestent à » l'envi : le perron n'a jamais été qu'une croix dressée sur quelques » marches : on l'y a d'abord haussée sur une colonne ; puis quand le monu- » ment fut érigé en cuivre, on a assis le tout, comme support, sur les lions » accroupis, familiers à nos vieux dinandiers ; plus tard la pomme de pin a » terminé la colonne et soutenu la croix ; plus tard enfin les Grâces se sont » interposées pour porter cette pomme de la façon dont un célèbre sculp- » teur de la Renaissance leur avait fait porter une urne funéraire. Jamais, » au grand jamais, il n'y eut de vrai Perron sans une croix. »

*L'Express* répond dans son n° du 23 suivant :

« Dire que le Perron n'est qu'une croix surhaussée, c'est affirmer une » erreur... Si le Perron avait été à l'origine une grande croix, pour devenir » ensuite une simple colonne à gradins avec une petite croix tout en haut, » si cette croix, symbole religieux souverainement érigé au milieu d'une » population chrétienne, était devenue un symbole civique, c'est qu'alors » la croix en question aurait dégénéré. Comment croire que la croix ait » dégénéré dans un pays gouverné par des évêques ? Le simple bon sens » fait déjà justice de pareille hypothèse.

» Non, la croix à gradins dont on a constaté la présence sur une vieille » monnaie liégeoise n'a jamais pu figurer le Perron. L'inscription *signo* » *salutis* (signe du salut) prouve déjà qu'ici il s'agissait d'une vraie croix. » Mais si même, on a voulu, sur cette pièce, représenter le Perron, cela » prouve que déjà au XII<sup>e</sup> siècle, on avait ajouté la croix au Perron. »

« Le Perron était bien un monument civique et un symbole civique. » C'est au pied du Perron qu'on publiait les édits, et cette formalité consti- » tuait ce que nous appelons aujourd'hui la promulgation, indispensable

» pour qu'un texte ait force de loi. C'est encore au pied du Perron que l'on » proclamait les crimes d'auteur inconnu, en guise d'appel aux témoins du » fait et de sommation au coupable. Voilà pour le caractère civique du » monument. Quant à son caractère symbolique, il ressort assez du fait » que Charles-le-Téméraire, ayant soumis les Liégeois, enleva le Perron » comme signe de la perte, qu'il leur avait fait subir, de leurs admirables » libertés séculaires. Quant à la croix elle n'est qu'une superfétation dont » l'adjonction s'explique par la manie de sanctification dont firent preuve » en tous temps les prêtres, et surtout à l'époque où le christianisme se » répandit dans notre pays. »

Cette opinion a quelque chose de neuf. Elle cadre cependant assez avec celle de M. LÉON VANDERKINDERE qui niait que la croix dût être considérée comme l'élément essentiel du Perron. Il y aurait lieu, semble-t-il, de revoir la question de plus près, à présent qu'on n'ignore plus l'existence de symboles semblables, hors du Pays liégeois, et sous d'autres latitudes.

O. C.







## Chronique Wallonne

### Pro « Wallonia »

Le Compte-rendu des séances du Conseil provincial de Liège, Session ordinaire de 1902, vient de paraître et nous apporte un document qui intéresse particulièrement les amis de *Wallonia*. C'est le rapport sur lequel le Conseil a voté, au bénéfice de notre Revue, un subside de 300 francs. Déjà en 1901 le Conseil, sur l'avis unanime de la Commission compétente (composée de socialistes, de libéraux et de catholiques) avait voté, lui aussi à l'unanimité, un premier subside de 300 francs. Le rapporteur était le conseiller socialiste M. G. Gony. Cette fois, le rapport échet à M. H. Bounameaux, conseiller catholique ; voici les termes dans lesquels ce dernier apprécie *Wallonia* :

« Messieurs, la Revue dont il s'agit présente le plus vif intérêt. » Elle groupe un nombre assez considérable de collaborateurs, » écrivains et artistes du Pays wallon consacrant leurs travaux à » l'histoire et à la glorification de la Wallonie, de sa littérature et » des œuvres de ses artistes. Ses collaborateurs sont tous absolument » désintéressés. Ils appartiennent non seulement à notre province, » mais encore aux autres régions wallonnes, voire même à l'étranger, » tels ces collaborateurs de Malmédy, cette enclave wallonne en » pays allemand, et d'autres de Leipzig et de Paris. La *Wallonia* » publie de nombreux documents inédits, des études très fouillées » consacrées à l'ethnographie et au folklore, à l'histoire, aux us et » coutumes, aux croyances et aux superstitions de la Wallonie. » Elle a travaillé de son mieux à rassembler tout ce qui pouvait nous » faire mieux connaître, et partant mieux aimer le Pays wallon ; » elle a fait à la fois œuvre littéraire et scientifique ; elle est la seule » revue de ce genre. L'autorité des collaborateurs de la Revue mérite » autant que leur dévouement à la Terre wallonne, à son passé » et à son présent, les encouragements de la province. »

Dans sa séance suivante, le Conseil provincial approuvait ce rapport et votait à l'unanimité le subside demandé, comme il l'avait fait l'année précédente sur le rapport de M. Gony.

Nous remercions les honorables rapporteurs de la bienveillance avec laquelle ils ont apprécié l'œuvre collective que nous avons l'honneur de diriger, et nous réitérons au Conseil provincial de Liège, l'assurance de notre vive gratitude pour le généreux appui, grâce auquel la Revue a pu réaliser le développement matériel si impérieusement réclamé par l'abondance et la variété toujours grandissantes de la collaboration.

LA DIRECTION.

### Faits divers

(DÉCEMBRE)

**P**ARIS. — Un drame, en six actes, intitulé *Théroigne de Méricourt* a été créé avec succès au Théâtre Sarah-Bernhardt. Avec cette pièce, l'auteur, M. PAUL HERVIEU, abordait un genre très différent de celui de ses ouvrages antérieurs. C'est un résumé de l'histoire de la Révolution qu'il a voulu écrire. Or, dans ce temps-là, bien peu de gens ont joué un rôle sans le payer rapidement de leur vie, et de ceux qui étaient en scène au début, il ne restait presque plus personne au dénouement. M. PAUL HERVIEU a choisi Théroigne de Méricourt parce qu'elle prit part aux premiers mouvements de 1789 et qu'elle vivait encore (quoique folle) sous l'Empire. La valeur de la personnalité de la *Belle Liégeoise*, comme on l'a appelée, a été très discutée, mais, à certains égards, on a eu raison d'en faire l'une des « Femmes de la Révolution » : elle eut ses heures d'influence, des instants inspirés et une fin tragique. Son rôle reste assez obscur, au moins aux yeux du public, pour que l'auteur dramatique puisse, sans choquer personne, le considérer selon sa fantaisie, et d'autre part, elle eut une vie assez publique et dont certains moments sont assez connus, pour que son personnage ne se réduise pas à une froide abstraction. Le choix de cette héroïne pour une pièce historique est donc tout-à-fait heureux. L'auteur s'est documenté très complètement, mais il est inutile d'ajouter qu'il ne s'est pas refusé à arranger et amplifier les données historiques. « La pièce, dit M. Catulle Mendès, est toute la Révolution dans le microcosme d'une seule existence : une gigantesque fresque dans une miniature. » La scène où Théroigne, à la Conciergerie, reconnaît dans un visiteur son ancien ami Siéyès et lui reproche avec virulence l'habileté politicienne à laquelle il doit d'avoir survécu, est d'un tragique vraiment beau et pathétique. « Sarah Bernhardt a joué le rôle écrasant de Théroigne avec une ardeur et une passion incroyables, et jamais peut-être elle n'a fait passer dans une salle de frissons plus tragiques qu'à ce terrible acte de la Salpêtrière » (Paul Souday). La mise en scène est parfaite et tous les rôles, extrêmement nombreux, sont bien tenus.

**L**IÈGE. — On a entendu, au premier des concerts annuels du Conservatoire, la *Fantaisie sur deux Noël wallons* par le liégeois M. Joseph JONGEN, prix de Rome en 1897. Cette œuvre, applaudie aux Concerts Isaye à Bruxelles, et à Namur à l'audition des œuvres de M. JONGEN, a reçu du public liégeois le plus sympathique accueil. « Le talent de M. JONGEN, dit *Le Guide Musical*, talent consacré déjà par nombre de compositions intéressantes, s'affirme ici avec maîtrise. M. JONGEN a dès ses premiers essais habitué ses auditeurs à une technique orchestrale dont l'habileté a toujours été fort appréciée. On attendait de lui une œuvre où la pensée musicale se condenserait en une forme nette et précise. Telle est cette *Fantaisie sur deux Noël wallons*, charmante de coloris, de spontanéité et de simplicité. Je loue fort M. JONGEN de n'avoir point exagéré les proportions de son